



## Déclaration de la FSU au CHSCTD de la Gironde Lundi 15 octobre 2018

Le Haut-commissariat à la réforme des retraites a confirmé la volonté de faire évoluer les régimes de retraites actuels vers un système « universel » à la place des 42 régimes de retraite existants.

Ce nouveau système est basé sur un calcul par points et un compte unique identique pour le privé et le public. Tout dépendra donc de la valeur du point et des périodes de salaire prises en compte pour chaque salarié.

Mais si le gouvernement veut faire « plus simple » et « plus juste », la FSU affirme que la simplification n'est pas toujours synonyme de justice ! Ce nouveau système serait ainsi particulièrement défavorable aux fonctionnaires. En effet, leurs meilleurs salaires étant en fin de carrière, l'abandon du calcul de la pension sur les 6 derniers mois au profit d'un calcul sur l'ensemble d'une carrière sera pénalisant. Sans compter qu'un tel système doit reposer sur une politique de revalorisation salariale constante. Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui dans la Fonction publique !

Et ce n'est pas l'intégration des primes dans ce calcul qui compensera les pertes occasionnées. Dans la Fonction publique, les primes sont versées de manière très inégalitaire entre les catégories, les versants et entre les femmes et les hommes au détriment des femmes.

Si le Haut-commissariat a confirmé l'âge minimum de départ garanti à 62 ans, les éléments de calcul du nouveau système pourrait de fait minorer le niveau des pensions, rendant les 62 ans purement théoriques.

La FSU revendique un retour à la possibilité de départ à la retraite à 60 ans et l'annulation de la décote.

Concernant la détérioration des relations de travail dans les établissements, les représentants FSU constatent, lors de leurs visites, l'augmentation des dysfonctionnements et la présence de relations difficiles entre les enseignants et le chef d'établissement.

Les retours et témoignages de collègues se multiplient pour dénoncer la souffrance au travail et les pressions de plus en plus fortes qu'ils subissent de leur hiérarchie. Le nouveau management, dénoncé depuis son avènement par la FSU, montre aujourd'hui des résultats inquiétants.

Ce même management porté aux nues dans les établissements se décline également au niveau gouvernemental sous le mantra de la « déconcentration managériale de la fonction publique ». C'est au nom de ce nouveau management que le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme ».

Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non-respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.e.s et les élu.e.s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire des hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

Nous refusons ces projets et demandons le respect et l'amélioration de nos droits.